



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 044 – 244 400 438

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DÉCISION DU PRÉSIDENT

**OBJET** : Convention avec le PETR du Pays de Retz pour la poursuite de la mission d'accueil de premier niveau et de conseil personnalisé à la rénovation énergétique auprès des ménages du Pays de Retz

Dans le cadre de son guichet unique communautaire mis en place en 2018, Grand Lieu-Communauté fait appel à l'Association Alisée qui anime, pour le compte de l'ADEME, de la Région Pays de la Loire et des collectivités territoriales, une mission de service public d'information et de conseil gratuit et indépendant en matière de rénovation énergétique nommé Espace Info Energie (EIE). La convention a été renouvelée en 2021.

Dans l'attente de la mise en place de plateformes territoriales de rénovation énergétique, Grand Lieu souhaite maintenir le service d'information et de conseil d'Alisée auprès des habitants de son territoire.

Considérant que l'intervention d'Alisée se développe sur l'ensemble du Pays de Retz, le comité syndical du PETR, par délibérations en date du 17 janvier 2022 et du 13 septembre 2022, a confirmé le partenariat avec Alisée sur l'année 2022 par le biais d'une convention pour les actes d'information de premier niveau et d'un marché pour les actes de conseil personnalisé.

Le PETR assure le paiement de l'opération mais les EPCI participent à son financement en prenant en charge la quote-part correspondante du service d'accueil téléphonique ainsi que des permanences territorialisées. Pour l'année 2022, le reste à charge pour Grand Lieu Communauté est estimé à 5 630 € TTC.

Une convention financière de partenariat entre le PETR et les 4 EPCI est conclue pour une durée d'un an.

L'association Alisée maintiendra son niveau de services, à savoir :

- L'animation d'un dispositif d'accueil téléphonique et mail ouvert à tous les habitants du Pays de Retz pour toutes questions relatives à la rénovation énergétique de l'habitat : 1 166 contacts annuels à l'échelle du PETR (dont un objectif de 324 pour Grand Lieu)
- L'animation des permanences de rendez-vous personnalisés aux ménages en matière de rénovation énergétique : 315 rendez-vous dématérialisés ou physiques répartis entre les 4 EPCI (dont un objectif de 78 pour Grand Lieu).

**Le Président de Grand Lieu Communauté,**

*VU le Code général des collectivités territoriales ;*

*VU la Délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, de prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont l'incidence financière Grand-Lieu Communauté est inférieure à 25 000 € ;*

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 044-244400438-20221216-DE246\_P161222-DE

## DÉCIDE,

**Article 1** – Approuve la convention à passer avec le PETR du Pays de Retz et l'association ALISEE, pour la mission d'information et de conseil à la rénovation énergétique, établissant la participation financière de la Grand Lieu Communauté estimée à 5 630 € TTC.

**Article 2** – Donne pouvoir au Président pour signer la présente convention et toutes pièces s'y rapportant.

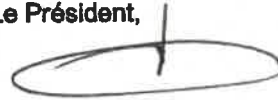
**Article 3** - Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

**Article 4** – La Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE246-P131222  
Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Préfecture le : --/--/--  
et de la publication le : 30/12/2022

Fait à la Chevrolière, le 13 décembre 2022

Le Président,



M. Johann BOBLIN